



## VIOLENCES CONJUGALES/ ENFANT/ SEPARATION

Par **tiziclaire**, le **19/11/2010** à **11:16**

BONJOUR,

JE VOUS ECRIS CAR JE VIENS DE QUITTER TOUT RECEMMENT MON CONJOINT AVEC QUI J AI EU UNE FILLE QUI A DEUX ANS.

IL M A FRAPPE A DE NOMBREUSES REPRISES MAIS JE N AI JAMAIS PORTE PLAINTTE. CEPENDANT, IL S EST MIS A ME CRIER DESSUS ET A ME FRAPPER DEVANT MA FILLE. J AI PROFITE DE LA VISITE DE MES PARENTS CHEZ MOI A LILLE POUR LE QUITTER EN EMMENANT MA FILLE. J AI DU APPELER LA POLICE CAR MON COMPAGNON ETAIT DEvenu COMME FOU ET CRIAIT PARTOUT. LA POLICE NOUS A AUTORISE A PARTIR AVEC MA FILLE.

JE VIS DESORMAIS CHEZ MES PARENTS DANS LES YVELINES A PLUS DE 300 KMS DE LUI. IL VEUX RECUPERER NOTRE FILLE.

IL VIENT DE ME DIRE QU IL AVAIT CONTACTE UN AVOCAT POUR SAVOIR S IL POUVAIT RECUPERER NOTER FILLE ET IL ME DIT QUE L AVOCAT LUI AVAIT DIT QU IL POURRAIT AVOIR NOTRE FILLE 15 JOURS PAR MOIS.

JE N ARRIVE PAS A Y CROIRE CAR IL M A FRAPPE, A MENACE MA FAMILLE... COMMENT POURRAIT IL OBTENIR UN DROIT DE GARDE ?

JE VOUS REMERCIE D AVANCE DE VOTRE RETOUR.

Par **Laure11**, le **19/11/2010** à **11:34**

Bonjour,

Si vraiment il a pris un avocat, il est préférable que vous en fassiez de même. Il faut saisir le Juge aux Affaires Familiales (JAF)

Selon vos revenus, vous avez peut-être droit à l'Aide Juridictionnelle.

Allez au greffe du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de vos parents et

retirez un dossier de demande d'Aide Juridictionnelle, ainsi que la liste des avocats acceptant l'AJ.

Agissez rapidement.

Par **Iamari**, le **17/12/2014** à **13:37**

Madame

il faut que vous appreniez une chose , il faut vous préparer qu'il va continuer a vous rendre la vie impossible , vos enfants et y compris votre entourage . personne ne pourra l'empêcher à vous atteindre . je sais que c'est dur par connaissance de cause . moi j'ai vécu pire que ça avec mon ex mari (tentative de meurtre , manipulation , harcèlement envers moi et mon entourage avec des preuves ) et ça continue depuis 7 ans puis je suis condamnée à tort , faite le canard ou donnez votre enfant à son père , votre enfant cherchera tôt ou tard sa mère sinon votre enfant sera son objet pour vous détruire .

bon courage tenez bon

bonne fête de fin d'année